

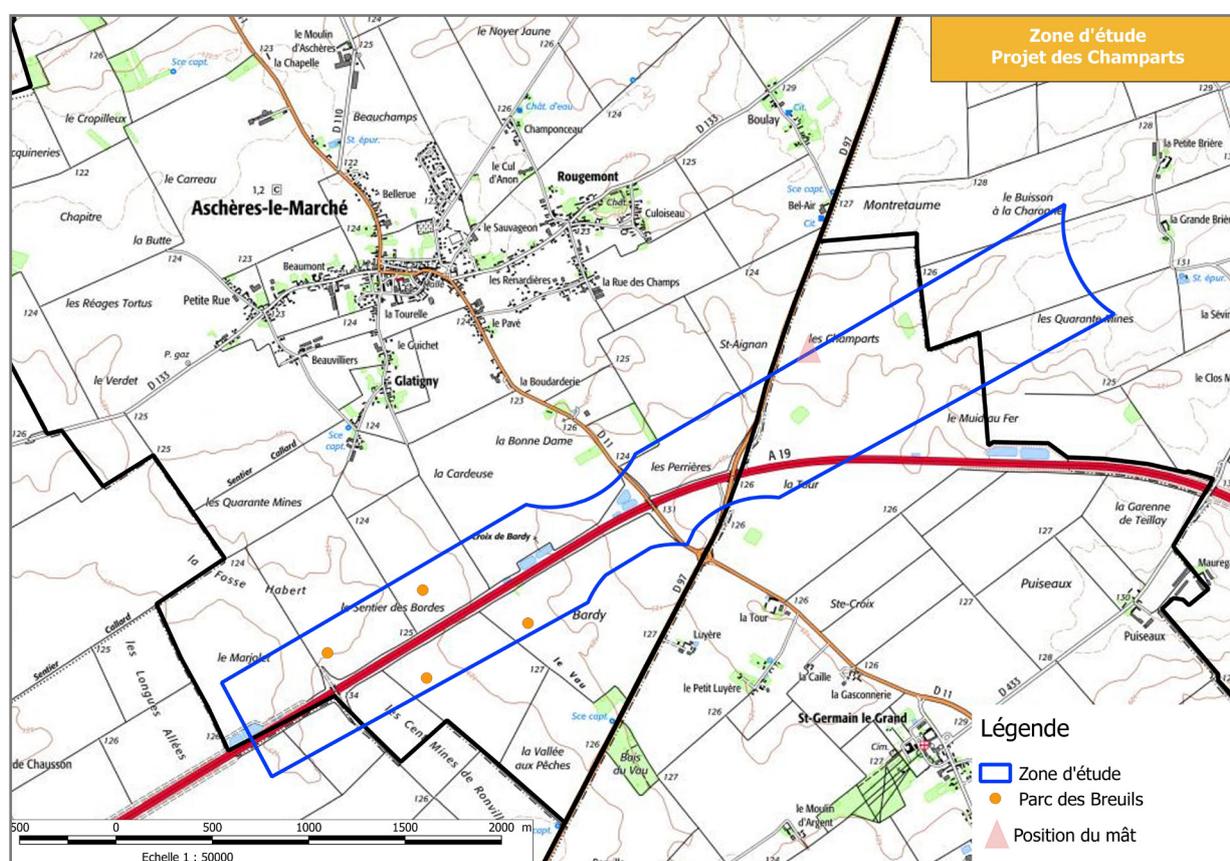
Projet éolien des Champarts

Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous informer de notre démarche de développement du projet éolien actuellement à l'étude sur votre territoire. Un mât de mesure a récemment été installé au nord de l'A19. Il nous permet de collecter des informations nécessaires à l'élaboration du projet.

Tout au long du développement du projet, nous vous tiendrons informés de son avancement et de la tenue d'évènements publics, à travers la distribution de bulletins d'informations et via la page internet dédiée au projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/champarts.html>

Nous espérons que ce bulletin répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet, par mail ou par téléphone (vos contacts ABO Wind au dos de ce bulletin).



LA ZONE D'ÉTUDE

ABO Wind est un acteur incontournable de l'éolien sur le territoire français depuis 2002. Présents en Région Centre-Val de Loire et dans le Loiret, nous avons notamment développé le **parc éolien des Breuils** sur la commune d'Asnières-le-Marché. Ce parc, qui comportera quatre éoliennes, est **en cours de construction**. Il se situe de part et d'autre de l'A19, dans un angle favorable par rapport au radar de la base aérienne de Bricy.

Le projet éolien des Champarts se situe **en continuité** du parc éolien des Breuils, dans cette même **zone propice au développement de l'énergie éolienne**. Les différentes contraintes techniques et environnementales du territoire, mais également la position géographique éloignée par rapport aux principaux bourgs ont permis de choisir la zone d'étude.



COMMENT SE DÉROULE UN PROJET ÉOLIEN ?

L'ÉTUDE DE VENT

L'étude du gisement de vent est une étape indispensable dans l'élaboration d'un projet éolien. La mesure des caractéristiques de vent se fait par la mise en place d'un mât de mesure anémométrique, pour une durée de 1 à 2 ans.

Les données récoltées par le mât permettront de connaître avec précision le gisement, à différentes hauteurs. Ces données, corrélées avec des données de Météo France sur une période plus longue permettront de définir :

- Le type d'éolienne le plus adapté au territoire : hauteur du mât, longueur des pales, caractéristiques techniques, puissance, etc ;
- Le nombre d'éolienne et les distances entre chaque, afin d'éviter les effets de sillage ;
- La production électrique du futur parc.

DE QUOI EST COMPOSÉ UN MÂT DE MESURE ?

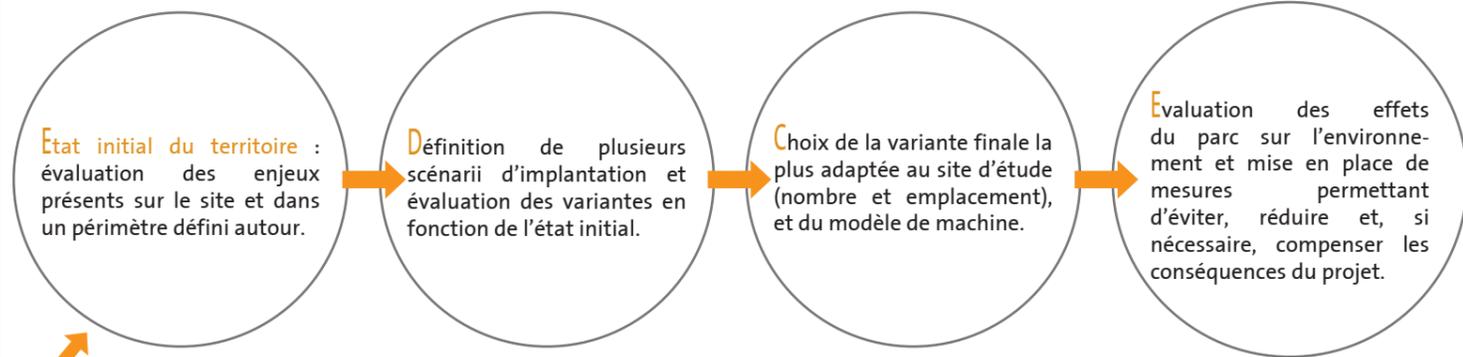
- 5 anémomètres
- 2 girouettes
- 1 logger (enregistreur des données)
- 1 baromètre
- 2 sondes de température
- 1 hygromètre
- 1 balise moyenne intensité au sommet
- 1 balise basse intensité à mi-hauteur
- 3 panneaux solaires pour l'alimentation

Le mât de mesure des Champarts, d'une hauteur totale de 82 m, a été installé au mois de mars 2019.



LA RÉALISATION DES ÉTUDES

Depuis début 2017, un parc éolien est soumis à une autorisation administrative unique : la demande d'autorisation environnementale. Cette demande est composée de l'étude d'impact qui explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Ainsi pour chaque volet de l'étude d'impact, le déroulement se fait comme suit :

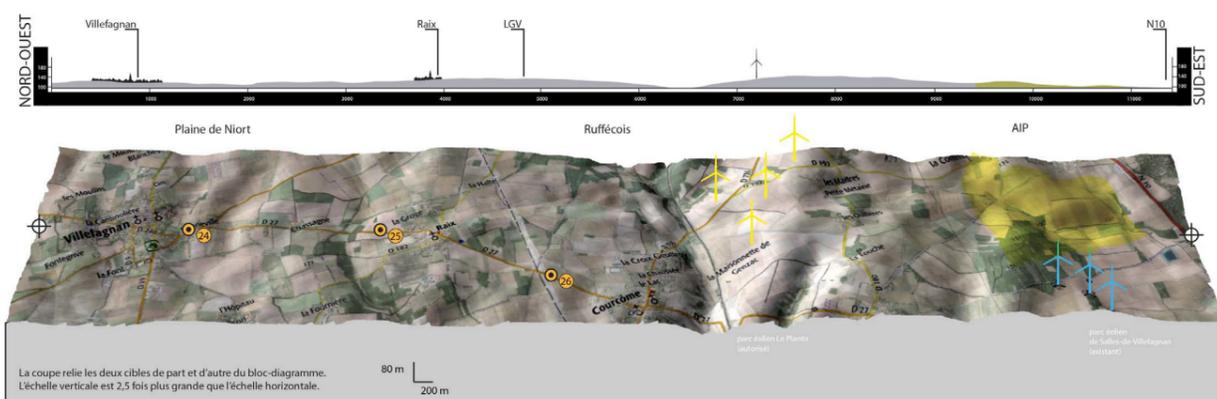


La variante finale sera le meilleur compromis environnemental, paysager, humain et économique.

<p>Identification de la zone potentielle et rencontre avec les élus</p>	<p>Signature des accords fonciers</p>	<p>Installation du mât de mesure du vent</p>	<p>Réalisation des études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude environnementale, milieux naturels et biodiversité : faune, flore, avifaune et chiroptère - Etude paysagère - Etude acoustique <p>Elaboration de la variante d'implantation</p>	<p>Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse du dossier par les services de l'état - enquête publique 	<p>Autorisation préfectorale</p>	<p>Construction du parc éolien</p>	<p>Mise en service du parc éolien et exploitation</p>
--	--	---	---	---	---	---	--

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Elle permet d'estimer la capacité du secteur à accueillir un projet éolien et d'optimiser l'implantation des éoliennes. Notre objectif est d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire et les paysages qui le caractérisent, et notamment avec la présence du parc éolien des Breuils actuellement en cours de construction.



Exemple de bloc-diagramme et de coupe réalisés dans le cadre de l'étude paysagère du projet de Villegats (16)

L'étude paysagère du projet des Champarts a débuté par l'analyse des enjeux du territoire et la définition des différentes aires d'étude. Des photomontages seront réalisés au cours de l'année 2019 afin d'élaborer la variante la plus adaptée au territoire et d'analyser l'effet du parc sur les différents enjeux recensés.

L'ÉTUDE SUR LE MILIEU NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ

Cette étude consiste à :

- Recenser et localiser précisément les zones naturelles sensibles ;
- Réaliser un inventaire de terrain des espèces animales et végétales que ces zones abritent à des périodes propices à leur observation ;
- Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur ;
- Préciser les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces rares et/ou protégées au plan local, national, ou international, ainsi que le fonctionnement écologique des écosystèmes associés.

Exemple : l'étude chiroptérologique, un système d'écoute et d'enregistrement en altitude des ultrasons émis par les chauves-souris, permettant d'identifier leur nombre et les espèces concernées sera positionné sur le mât de mesure pour une année complète : le batcorder.



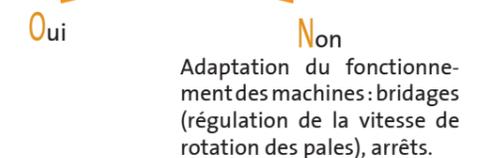
Exemple de batcorder utilisé pour identifier les chiroptères, sur mât de mesure. Source : ENCIS Environnement.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Campagne acoustique : mesure du bruit résiduel aux habitations les plus proches, pendant 2 à 3 semaines.

Modélisation de l'environnement sonore autour du projet, simulation du niveau sonore généré par les éoliennes.

Optimisation de la variante d'implantation et vérification du respect de la réglementation.



Règlementation acoustique : Arrêté du 26 août 2011 Voir paragraphe « L'aspect sonore d'une éolienne ».

ABO Wind : un partenaire expérimenté

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

Avec son équipe de 80 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



En France



- 290 MW raccordés
- 60 MW autorisés début 2019
- 600 MW en développement

Dans le monde



- 1700 MW raccordés
- 550 MW autorisés début 2019
- 4650 MW en développement



@ABOWindFrance



www.abo-wind.com/fr



ABOWind SARL/France

Vos contacts ABO Wind

Responsable de projet :
Olivier Rousseau

Tél. : +33 (0)2 38 52 26 75
@ olivier.rousseau@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin

Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
@ cristina.robin@abo-wind.fr

ABO WIND